Master MEEF Mention Premier degré
Année universitaire 2026/2027

Cadrage pédagogique des enseignements de français
S1-S2-S3

Descriptif général

Les enseignements en français s'articulent autour de deux compétences : « maîtriser les savoirs en français pour les enseigner » (UE A2) et « concevoir un enseignement en français » (UE B2). Les contenus des enseignements proposent au fur à mesure des semestres du master une progression aussi bien dans la construction des savoirs nécessaires à l'enseignement du français que dans la construction de compétences pour analyser et mettre en œuvre des enseignements en français.

Chaque semestre proposera des apports sur l'étude de la langue (grammaire de phrase, vocabulaire, orthographe, grammaire de phrase) nécessaires pour enseigner. Ces éléments sont également des éléments qui seront évalués dans l'épreuve de français du concours CRPE.

Chaque semestre proposera également des apports liés aux différents champs de la discipline : enseignement de l'oral, de la lecture/écriture, de l'étude de la langue, de la littérature.

Chaque semestre proposera de construire progressivement des compétences pour lire et analyser des textes : ouvrages de littérature de jeunesse, textes littéraires, textes documentaires.

Modalités d'évaluation

Les semestres 1 à 3 donnent lieu en français à deux évaluations (dans le cadre de l'UE A2 et l'UE B2). La durée et le contenu des épreuves sont décrits dans les fiches EC et dans les notes de cadrage de chaque semestre. Ces évaluations sont des épreuves écrites à partir d'un dossier qui comprendra, selon l'UE concernée, des textes littéraires, des documents institutionnels, des documents professionnels (fiches de préparation, productions d'élèves etc.), et qui sera assorti de questions et/ou de consignes nécessitant des réponses précises ou développées.

La progressivité des évaluations s'appuie sur la construction de compétences professionnelles qui partent de l'observation et de l'analyse de séances d'enseignement à la conception de séances. De même du semestre 1 au semestre 3, ces évaluations prendront progressivement en compte la question de la diversité des publics. La progressivité des évaluations prendra également en compte la capacité progressive à s'appuyer sur des documents institutionnels ou scientifiques afin de nourrir l'analyse et la conception de séance.

Note de cadrage
Épreuve écrite UE A2 et UE B2 (Français)
Semestre 3

UE A2 : Maîtriser les savoirs en français pour les enseigner

Définition de l'épreuve

Session 1 : « Épreuve écrite à partir d'un dossier »

L'épreuve, similaire à celle du concours (mais adaptée au S3), prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.).

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prendra la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

Déroulement de l'épreuve écrite

Durée : 2h30
Cette épreuve écrite valide les crédits et compétences associés à l'UE A2.
L'épreuve prend appui sur les éléments de formation relevant de l'UE A2.

Indicateurs de réussite :

Maîtrise des savoirs en étude de la langue.
Lecture et analyse de textes littéraires ou non littéraires.
Correction de la langue.

Session 2 :

Les modalités de la session 2 sont identiques à celles de la session 1. Un nouveau dossier sera proposé aux étudiant.e.s.

UE B2 : Concevoir un enseignement en français

Définition de l'épreuve

Session 1 : « Épreuve écrite à partir d'un dossier »

Le dossier, fourni le jour même de l'épreuve, sera constitué d'un ou plusieurs documents (par exemple : un texte littéraire, des documents institutionnels, théoriques, programmatiques, pédagogiques,…).
Il s'agira de concevoir une séance d'enseignement dont l'étudiant.e précisera les composantes didactiques et pédagogiques et le déroulement. Afin de construire le déroulé de sa séance, l'étudiant.e prendra appui sur le dossier fourni et sur le sujet précisant le niveau de classe visé, la période de l'année à laquelle se situe la séance à construire. Le sujet portera sur l'un des trois cycles de l'école primaire.

Déroulement de l'épreuve écrite

Durée : 1h30
Cette épreuve écrite valide les crédits et compétences associés à l'UE B2.
Le dossier et les questions posées prennent appui sur les éléments de formation relevant de l'UE B2.

Indicateurs de réussite :

Mobilisation des savoirs disciplinaires et didactiques pour mettre en œuvre une séance d'enseignement en français.
Exploitation des ressources professionnelles et scientifiques pour mettre en œuvre une séance d'enseignement en français.
Mise en œuvre de différents types d'évaluation dont l'observation et l'auto-évaluation.

Conseils pour la structuration de l'écrit :

Les étudiants sont invités à développer un raisonnement et des propositions prenant appui sur les pièces constitutives du dossier.
Les objectifs d'enseignement, le lien explicite avec les programmes seront précisés.
La présentation du déroulement de la séance prendra appui sur des choix pédagogiques justifiés et une réflexion didactique.
L'activité des élèves et de l'enseignant.e ainsi que les modalités d'évaluation seront intégrées à la présentation de la séance.
L'étudiant.e exploite le dossier, peut faire appel à des expériences personnelles et des références extérieures à ce dernier. S'il minore ou occulte un des documents du dossier, il le justifie.

Session 2 :

Les modalités de la session 2 sont identiques à celles de la session 1. Un nouveau dossier sera proposé aux étudiant.e.s.